



République Française - Département : ARIEGE - Arrondissement : Saint-Girons

**COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE**

Séance du mardi 03 février 2026 - Délibération N° DEL\_2026\_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 29/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Frédéric CAMPS.

Présents : Alain CABE, Frédéric CAMPS, Francois CHAUDET, Séverine COMMENGE, Gilles De SAINT BLANQUAT, Serge KOSMINSKY, Patrick LAFONT, Michel MERIC, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilberte VALERO

Représentés :

Absents et Excusés : Stéeve DENOY

Secrétaire de Séance: Jérôme PEREIRA-SANTERRE

**Objet : Budget principal: Restes à réaliser 2025**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2025 de la commune de LES BORDES-SUR-ARIZE, M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2025 intervenant le 31 décembre 2025, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 27 766.15 €

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 226 925.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

\* VOTE le montant des restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement pour 27 766.15 € et le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement pour 226 925.60 €, montants qui seront reportés au budget principal 2026,

\* AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à transmettre l'état des restes à réaliser ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Frédéric CAMPS  
Président de séance

Jérôme PEREIRA-SANTERRE  
Secrétaire de séance

